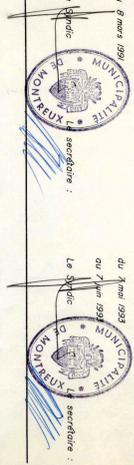


Plan d'extension partiel LA FOGE

Approuvé par le Conseil d'Etat le 18 novembre 1977

Approuvé par le Conseil d'Etat le 18 novembre 1977



Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 29 septembre 1983

Le Président du Conseil communal: [Signature]

Plan d'extension partiel de la commune de Montreux...

CHAPITRE 1. But du plan d'extension... art. 1.1 Ce règlement a pour objet de définir les dispositions particulières...

CHAPITRE 2. Objectifs... art. 2.1 Les constructions nouvelles doivent être réalisées en tenant compte des dispositions...

CHAPITRE 3. Normes de construction... art. 3.1 Le nombre de niveaux habitables est limité à 5, y compris les combles...

CHAPITRE 4. Normes de construction... art. 4.1 Les accès voitures, piétons, ainsi que les accès aux services publics...

CHAPITRE 5. Normes de construction... art. 5.1 Les zones définies sur le plan doivent être respectées...

CHAPITRE 6. Dispositions générales... art. 6.1 Les dispositions relatives au bruit de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LEP)...

CHAPITRE 7. Dispositions transitoires et finales... art. 7.1 Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement...

